

Rapport de la Commission de gestion au Conseil Intercommunal de l'AEE du 23 avril 2026

Commission : M. Leonardo Scapozza et M. Christophe Gabriel

➤ Concerne : Préavis du Comité de Direction de l'AEE No 20/2021-2026 Révision de la politique tarifaire du Réseau d'accueil Asse et Boiron

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission de Gestion (COGES) du Conseil Intercommunal de l'AEE a tenu une séance en présence des délégués responsables du comité de direction Madame Isabelle Jaquet, présidente du CODIR de l'AEE et de M. Jean-Christophe Muller, membres du CODIR de l'AEE ainsi que de M. Jean-Robert Blanchard, Boursier, et Mme Lacoste, Consultante, le mercredi 25 mars 2026 à Crassier.

La Commission les remercie d'avoir répondu à toutes les questions soulevées de manière constructive et dans un respect mutuel.

La Commission tient à faire les observations suivantes suite à la revue de ce préavis no 20 sur l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire :

- L'AEE perçoit une subvention de la FAJE (env. 1,7Mio CHF) moyennant certaines conditions à remplir, notamment que les parents plaçant leurs enfants paient la prestation en fonction de leurs revenus.
Cette exigence ne signifie pas seulement une progressivité des barèmes eux-mêmes, mais également que le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu consacrée à la prestation soit proportionnelle au revenu.
- Après analyse, il s'avère qu'actuellement ce taux d'effort n'est pas suffisamment progressif, ce qui pourrait mettre en danger l'obtention de ladite subvention. Il est toutefois à noter que l'analyse effectuée est basée sur des revenus avant impôts. L'inclusion de l'élément fiscal dans les calculs aurait livré un résultat un peu plus nuancé.
- L'AEE a mandaté une étude de revue de la grille tarifaire avec principalement deux objectifs :
 - Réduire la charge pour les bas salaires permettant la conformité par rapport aux prescriptions de la FAJE
 - Ne pas augmenter la charge des Communes
- Afin que le résultat financier puisse rester neutre, il en résulte une proposition de nouvelle grille tarifaire abaissant le taux pour les revenus inférieurs à 11'000 CHF et augmentant le taux pour les revenus supérieurs.

Il est à noter que l'ensemble des taux restent inférieurs au prix coûtant, qu'il subsiste donc pour toute la grille une subvention à charge des Communes, quoique plus faible que dans le passé dans la partie supérieure de la grille.

- La Commission salue l'effort de l'adaptation de la grille pour les bas salaires, ceci dans le cadre d'une politique familiale sociale.

Cependant, l'augmentation d'environ 10% (cas du préscolaire) de la tarification pour la grille de revenus supérieurs à 12'000 CHF risque d'être assez pénalisante pour les familles dont le revenu se situe proche de ce seuil.

Il appartiendra aux Communes concernées de trouver d'éventuelles solutions de subventionnement pour les cas critiques.

La Commission s'interroge également de manière générale sur le coût moyen de la structure proposée par l'AEE qui, en prenant l'exemple de la prestation préscolaire, paraît élevée avec 162 CHF / jour comparé à des structures équivalentes dans le domaine privé.

En conclusion, malgré les interrogations exprimées, la Commission de Gestion vous recommande Mesdames et Messieurs les délégués, d'approuver le préavis No 20/2021-2026 relatif à la politique tarifaire du Réseau d'accueil, en remerciant Madame Isabelle Jaquet, M. Jean-Christophe Muller, M. Jean-Robert Blanchard et Mme Lacoste pour leur disponibilité.

POUR LA COMMISSION DE GESTION



Leonardo Scapozza
Membre



Christophe Gabriel
Suppléant

Arnex-sur-Nyon, 10.04.2026